

Her nostrum rege,
 Ab hoste defende
 Et ad patriam reduce
 Dexteram extende,
 Sinistram submove,
 Ab adversis nos defende!

A

Tu, formator bone,
 Jube nos vivere
 In regno tuo [*l. regni tui*] lumine!
 Gloriam [*l. gloria*] æterne
 Maneat cum Patre
 In sæculorum sæcula [*l. tempore*]. Amen.

ANNO DOMINI MC

RADULPHUS ARDENS

NOTITIA

(*Histoire littéraire de la France*, tom. VIII, p. 254)

Raoul, à qui la vivacité de son esprit et l'ardeur de son zèle semblent avoir fait donner le surnom d'*Ardent*, naquit au diocèse de Poitiers quelques années avant le milieu du XI^e siècle. L'éditeur de ses écrits assigne pour le lieu précis de sa naissance le village de Beaulieu dans le voisinage de Bressuire, aujourd'hui du diocèse de La Rochelle. Nous ignorons quelle était sa famille, qu'on dit cependant avoir été illustre et noble. On ne nous apprend point non plus à quelle école il fut instruit, quoique la présomption soit en faveur de celle de la cathédrale de Poitiers. Elle était alors florissante, et sa réputation y attirait des étudiants de fort loin (*Hist. lit. de la Fr. t. VII, p. 50*).

En quelque lieu au reste que Raoul eût étudié, il réussit au delà de ce qu'on faisait ordinairement en son temps. C'est ce qu'annoncent les productions de sa plume. On y voit qu'il possédait les poètes, les philosophes, l'histoire sacrée et profane, la science canonique, et que l'Écriture sainte lui était familière. On y découvre aussi qu'il avait quelque connaissance du grec et de l'hébreu. Pour le latin, il le parlait et l'écrivait avec autant de pureté que de délicatesse. Son style est clair, aisé et coulant, et en même temps serré, nerveux et énergique. A tous ces avantages on veut qu'il réunit encore le titre de docteur en théologie, dont il aurait été décoré avant l'âge de trente ans. Mais les degrés académiques, notamment celui de docteur, ne furent établis que longtemps après lui, comme nous l'avons montré autre part.

Raoul était revêtu du sacerdoce, et se mit lui-même au nombre de ceux qui avaient le pouvoir de lier et de délier (*vide col. 000*), ce qu'il ne faisait qu'avec une sage précaution, qu'il prescrit aux autres. En parlant de ceux qui étaient chargés du soin de l'instruction des fidèles, il donne clairement à entendre qu'on lui avait confié la conduite d'une portion du troupeau de Jésus-Christ (*col. 000*), apparemment en qualité de curé de quelque paroisse, comme il est marqué dans le petit abrégé de sa vie en tête de son œuvre. On doit croire qu'il n'a point écrit autrement qu'il a pensé; et en conséquence on se persuadera qu'il n'était point un de ces pasteurs mercenaires et timides contre lesquels il s'élève avec beaucoup de force et un zèle tout de feu (*vide col. 000*). Il ne pouvait guère mieux marquer son indignation contre cette sorte de conducteurs des âmes, qu'il dit avoir été fort communs en son temps, ni faire mieux voir combien il était éloigné de les imiter.

On s'aperçoit aisément au contraire, en lisant le beau détail des caractères du bon pasteur, qu'il a réussi à se peindre lui-même dans ce touchant tableau. Au reste, qu'il fût réellement tel, il n'en faut point d'autre preuve que le recueil d'homélies qu'on a de lui. En attendant que nous les fassions connaître pour ce qu'elles sont, nous dirons qu'elles annoncent le soin assidu qu'il avait de rompre à son peuple le pain de la parole, non-seulement tous les dimanches, mais encore toutes les fêtes de l'année, et son attention à l'instruire de tous les points de la religion chrétienne. Elles annoncent de plus que leur auteur réunissait en sa personne les trois principaux talents qu'il demandait en un prédicateur : le don de la parole, un fonds de science suffisant pour soutenir le saint ministère, et une force convenable d'esprit pour reprendre les vices des grands. Les vives sorties qu'il fait sur les mauvais pasteurs et sur les faux savants qui ne faisaient usage de leurs connaissances que par des motifs d'ostentation et de vanité; enfin sur les évêques mêmes, dont il ne dissimule ni le faste ni les autres vices, tout cela fait bien voir que Raoul n'épargnait personne, lorsqu'il s'agissait des intérêts de Dieu et du salut du prochain.

Sa sollicitude ne se bornait pas seulement à l'instruction, elle allait encore à établir le bon ordre et la bienséance dans l'Église, lorsque les fidèles s'y assemblaient pour l'office divin; et ce trait doit faire juger des autres plus importants. Raoul voulait qu'ils s'y plaçassent de telle manière que le clergé seul occuperait le chœur et le sanctuaire; qu'ensuite se placeraient les hommes laïques, le seigneur de la paroisse à leur tête, et que les femmes prendraient leurs places après les hommes.

Un pasteur de ce mérite ne pouvait manquer de devenir célèbre. L'éclat de sa réputation étant venu jusqu'à Guillaume IX (1), comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, ce prince l'appela à sa cour. Ce ne fut pas apparemment par le motif de profiter de ses instructions et de corriger ses mœurs. On ne sait que trop

(1) On lit dans le petit abrégé de la vie de notre orateur placé en tête de ses homélies, *Guillaume IV*, ce

que ce comte mena toujours une vie scandaleuse, et tint à l'égard de quelques saints évêques une conduite outrageante. On suppose néanmoins que Guillaume fit de Raoul son prédicateur ordinaire; ce qui est fort douteux, pour ne pas dire hors de toute vraisemblance par les raisons qu'on vient de voir. Ce qu'il y a de certain, c'est que si notre orateur a jamais prêché à la cour de Guillaume, on a négligé de nous conserver les pièces qu'il y débita, et qu'il ne se trouve dans ses homélies imprimées rien qui puisse faire croire qu'aucune ait été prononcée devant un prince ou ses courtisans. Guillaume put cependant se servir de Raoul dans ses conseils, comme le prétend celui qui a rédigé la courte notice de son histoire, quoique, après tout, il doive paraître surprenant qu'un prêtre du caractère de Raoul ait consenti à vivre à une cour telle qu'était alors celle du comte de Poitiers. Mais il est à présumer ou qu'il ne fut pas libre de le refuser, ou qu'il espérait remédier aux désordres qui y régnaient.

Quoi qu'il en soit, le comte Guillaume partant pour la croisade en 1101, Raoul fut du voyage, toujours au service de ce prince (WILL. Tyr. l. x, c. 12). Ceux qui nous racontent ces traits historiques ajoutent que ce fut à la suite de l'armée et au milieu du bruit des armes qu'il écrivit ses homélies. Mais ils se trompent assurément, s'ils prennent à la rigueur le terme d'écrire pour composer. Il est visible qu'elles ont été prononcées de vive voix, devant un peuple qui n'était point engagé dans la profession des armes, tels qu'étaient les croisés. Tout ce qu'a pu faire Raoul en cette occasion, est de les avoir mises au net, encore supposé qu'il eut assez de tranquillité et de loisir pour cette opération. Mais il y a plus d'apparence qu'il n'en eut pas même le temps, et qu'il fut du nombre de ces croisés qui, en se rendant en Palestine en 1101, périrent dans les montagnes stériles et les défilés où ils s'étaient engagés imprudemment. Ce qui en fait ainsi juger, c'est que depuis ce temps-là il n'est plus parlé de lui, et que tous les bibliographes qui en font mention terminent à cette même année le cours de sa vie (CAVE, p. 558; OUD. *Script.* t. II, p. 885; *Supp.* p. 554).

Il est fâcheux que ceux qui ont connu personnellement cet écrivain, et qui étaient en état de nous le faire connaître, aient négligé de nous conserver les événements de son histoire. Un critique du dernier siècle (BARTH. *Adv.* l. IV, c. 7, etc.) ne pouvait assez admirer la beauté de son génie, l'étendue de son érudition, la solidité de sa doctrine, la force de son éloquence, et avouait qu'il était peu inférieur aux anciens. Il faut convenir que c'est un préjugé bien avantageux pour le XI^e siècle que d'avoir produit et formé un orateur aussi accompli.

L'idée qu'on vient de prendre du savoir et de la manière d'écrire de Raoul, dans ce qui a été dit de l'histoire de sa vie, ne peut prévenir que favorablement au sujet de ses écrits. C'est grand dommage que tous ceux qu'il avait laissés ne soient pas imprimés; et ce serait une plus grande perte si ceux que l'on conservait manuscrits ne se trouvaient aujourd'hui nulle part.

1^o Il y a de lui deux recueils d'*Homélies* sur les épîtres et les évangiles de tous les dimanches et fêtes du cours de l'année, non-seulement des fêtes de précepte, mais encore de celles qui ne le sont pas et que l'Eglise célèbre avec quelque solennité. Il y en a aussi sur les épîtres et les évangiles du commun des saints. Toutes ces homélies excèdent le nombre de deux cents; ce qui, joint à la variété qui y règne, quoique le même sujet se présente plus d'une fois à traiter, montre la fécondité de leur auteur.

Raoul y suit uniformément partout la même méthode. Qu'il s'agisse d'une épître ou d'un évangile, il en divise le texte sacré en autant de principales parties qu'il en contient, ce qui va ordinairement à trois ou quatre, quelquefois à cinq ou six, et même davantage, et y ramène le reste du texte suivant le rapport qu'il a à chaque partie, qu'il explique ensuite par ordre. En le faisant il se renferme précisément dans son texte, qu'il ne perd point de vue, et n'entre jamais dans l'histoire du mystère ou du saint pour la fête desquels on a choisi ces épîtres et ces évangiles, à moins que le texte sacré n'en contienne des traits bien marqués. De sorte que les homélies de Raoul sont tout à la fois des explications suivies du Nouveau Testament, et des instructions familières sur la religion, par le soin qu'il a pris d'y faire entrer presque tous les points de dogme, de morale et même de discipline qui la concernent.

D'abord il explique littéralement chaque partie, et en tire des moralités aussi naturelles qu'instructives. Ce qu'il dit sur le sens littéral et le sens moral, il est attentif à l'appuyer par d'autres textes de l'Écriture, ordinairement bien choisis. Souvent il y joint l'autorité des anciens Pères, dont il rapporte les paroles; d'autres fois, des traits pris de l'histoire ou ecclésiastique ou civile, des Actes des saints, des canons des conciles, quelquefois même des poètes profanes et des philosophes. Mais il ne cite de ces païens que des traits de doctrine en quoi ils s'accordaient avec les chrétiens. Et s'il en cite d'autres en quoi ils erraient, il est soigneux de marquer leur erreur pour la faire éviter. Les Pères et autres auteurs ecclésiastiques dont Raoul s'est servi sont nommément S. Jérôme, S. Augustin, le pape S. Grégoire, S. Sulpice Sévère, S. Benoît, patriarche des moines d'Occident, dont il cite la Règle, et le Vénéral Bède. Entre ceux-là il paraît qu'il avait choisi pour ses auteurs favoris S. Augustin sur le dogme, et S. Grégoire sur la morale. Il copie quelquefois de ce dernier, dont il possédait à fond les *Dialogues*, de longs passages sans le nommer.

Il est aisé de juger par là de l'érudition de notre orateur. Son style est assorti au dessein de son ouvrage. Il est clair, simple, net, pathétique et concis. Les divisions et subdivisions, qui ont été en vogue parmi les prédicateurs de notre siècle, y sont perpétuelles. Son éloquence est naturelle, tirée des choses mêmes, et en même temps vive, animée et bien soutenue. Son latin est assez pur pour le siècle où écrivait Raoul. Il se sert néanmoins quelquefois de termes barbares pour faire mieux comprendre sa pensée: tel est le terme de *mititudo*, pour exprimer la douceur de caractère. Ces homélies ayant été prononcées devant un auditoire illettré, par un pasteur qui n'avait en vue, comme il paraît, que d'instruire le troupeau confié à ses soins, nous ne voudrions pas nier que l'auteur ne les eût d'abord prêchées en langue vulgaire; après quoi il les aurait mises en latin, telles qu'elles sont, pour les conserver à la postérité. Nous avons observé ailleurs que des savants du premier ordre prétendent qu'il en fut de même des sermons de S. Bernard prêchés devant les frères laïques ou convers de Clairvaux.

L'auteur a fait entrer dans une de ses homélies un trait fort intéressant pour l'histoire de son siècle, et qui a échappé à tous les écrivains ses contemporains et à ceux qui l'ont suivi. M. de Meaux, néanmoins, en fait mention dans ses *Variations*. Ce trait regarde une espèce d'hérétiques manichéens qui troublaient

qui a été suivi de ceux qui l'ont copié. Mais il s'agit ici de Guillaume IX, comme le montre le trait qui concerne la croisade à laquelle il prit part, et ainsi qu'on le verra dans son histoire. Guillaume IV était mort dès 990, un siècle avant que Raoul Ardent fût connu à la cour des comtes de Poitiers.

alors le diocèse d'Agen. La peinture qu'en fait Raoul montre que c'était une branche de ceux qui avaient déjà paru à Toulouse vers 1018, à Orléans en 1023, à Cambrai et à Liège deux ans après, et que c'est de cette branche que sortirent dans la suite ceux qui parurent à Soissons en 1114, à Toulouse en 1118, en Périgord vers 1147, et formèrent enfin la secte des albigeois. Comme la doctrine de ces manichéens d'Agen différait des autres en plusieurs points, quoiqu'elle fût la même pour le fond, on ne sera pas fâché d'en lire ici le détail tel que Raoul nous l'a conservé (*vide col. 000*). « Ils se vantent, mais faussement, dit-il, de mener la vie des apôtres, de ne mentir ni jurer jamais. Sous prétexte d'abstinence et de continence ils condamnent l'usage de la chair et les noces, prétendant que c'est aussi un grand crime d'user du mariage que de commettre un inceste avec sa propre mère ou sa fille. Ils rejettent aussi l'Ancien Testament avec une partie du Nouveau, dont ils ne retiennent que certaines choses. Et, ce qu'il y a encore de plus criminel, ils reconnaissent deux créateurs : Dieu, qui l'est des choses invisibles, et le diable des visibles. Sur ce principe ils adorent en cachette le diable, qu'ils regardent comme le créateur de leur corps. A l'égard du sacrement de l'autel, ils prétendent que ce n'est purement que du pain. Ils nient le baptême avec la résurrection des corps, et soutiennent que personne ne peut être sauvé hors de leur secte. »

Un autre trait remarquable qui se lit dans une autre homélie de Raoul est le caractère dominant de quelques nations, qu'il a trouvé occasion d'y tracer. Il assigne aux Français l'orgueil comme leur vice propre, aux Romains l'avarice, et aux Poitevins la glotonnerie et le labil. Ne nommant en particulier que cette dernière nation, c'est une preuve qu'il parlait devant elle, et qu'il en était lui-même.

Le grand nombre d'éditions qui ont été faites de ce recueil d'homélies montre en quelle estime il a été aux siècles passés. Peut-être n'en ferait-on pas moins de cas en nos jours, s'il était mieux connu. Il est divisé en deux parties, comme il a été dit. Celle qui contient les homélies sur les épîtres et les évangiles des dimanches et des mystères du Seigneur, dans le cours de l'année, fut imprimée pour la première fois à Paris, chez Claude Fremy, en 1564. Le volume, qui est in-8°, fut dédié à Jean Coqué, abbé de Maurimont, au nom du libraire. Le privilège est cependant de l'année précédente. Il y a toute apparence que c'est une faute, dans Possevin (*App.*, t. III, p. 115), où on lit que cette première édition parut à Anvers, chez les héritiers de Stelsius, en 1563. Il en est de même de la seconde partie du recueil, dont le même écrivain marque aussi une édition au même endroit en 1570; et de l'une et de l'autre, une troisième faite à Louvain, en 1565. Nous n'avons trouvé aucune de ces éditions dans aucun autre bibliographe, ni dans aucune de cette multitude de bibliothèques que nous avons visitées par nous-même ou par le secours de nos amis.

La seconde partie, qui comprend les homélies sur les épîtres et les évangiles des principales fêtes, et du Commun des saints, parut à Paris, encore chez Claude Fremy, en 1567, et en même volume que la première partie. Ce volume est dédié à Antoine Trusson, abbé de Toussaint en l'île de Châlons-sur-Marne. L'éditeur, dans son épître dédicatoire, où il fait parler le libraire, dit expressément que c'était pour la première fois que cette seconde partie d'homélies voyait le jour, et fait clairement entendre que l'édition de la première partie, faite chez le même libraire, avait précédé toutes les autres.

Depuis l'édition de cette seconde partie, l'une et l'autre furent réimprimées ensemble dans la suite, en deux volumes in-8°. Elles le furent ainsi à Paris, chez Fremy, dès l'année suivante 1568; à Anvers, chez Pierre Beller, en 1571 et 1576; encore à Paris, chez Nicolas Chesneau et Jean Poupy, en 1573, 1574 et 1586; et à Cologne, chez Quentel, en 1604. M. Dupin en indique une édition comme faite à Paris, en 1583, que nous ne trouvons point ailleurs : ce qui nous fait soupçonner qu'il faut lire 1573 au lieu de 1583. Même faute, et encore plus considérable, aura été faite dans le catalogue des livres de la veuve Edmond Martin, dans lequel on en marque une édition de 1675. Nous ne doutons point qu'il ne faille lire 1575.

On a jugé autrefois ces homélies si utiles pour l'instruction de tous les fidèles, qu'on en a donné une traduction en notre langue. Elles furent imprimées, traduites de la sorte, en deux volumes in-8°, à Paris, chez Poupy et Chesneau, en 1575. Le traducteur de la première partie fut Fr. Jean-Robert, qui la dédia à Jean Brolly, abbé de N.-D. de la Victoire, près de Senlis, par une épître datée de Paris au mois d'octobre de la même année. L'autre partie fut traduite par F. Fremin Capitis, qui en fit la dédicace à Nicolas Pseaume, évêque de Verdun, d'où son épître est datée le 27 de janvier 1575. Cette traduction ne paraît point avoir été réimprimée : ce qui annonce qu'elle ne fut pas goûtée comme le texte original. Aussi y a-t-il entre l'un et l'autre une très-grande différence.

2° Celui qui a rédigé le petit éloge historique de Raoul, imprimé en tête de ses homélies, assure que, outre cet ouvrage, il en avait composé un autre, divisé en quatorze livres, et intitulé *Speculum Ardentis*, le Miroir de Raoul Ardent. Mais on ne nous instruit point si c'était un Miroir historial ou moral, c'est-à-dire si l'objet de l'ouvrage était l'histoire, la morale, ou quel autre sujet l'auteur entreprenait d'y traiter. Divers autres écrivains, dans la suite, choisirent le même titre pour annoncer quelques-uns de leurs écrits. Ce *Miroir* de notre orateur, au temps de l'éditeur de ses homélies, était conservé manuscrit à la bibliothèque des Cordeliers de Bressuire; et l'on dit que l'auteur y déclare avoir composé encore plusieurs autres ouvrages. Pour l'avancer aussi affirmativement qu'on semble le faire, il faut avoir lu l'endroit où Raoul en parle. Et si on l'avait lu, [pourquoi ne pas articuler ces autres ouvrages, et en copier même ce qu'en dit l'auteur.

Outre l'exemplaire manuscrit du *Miroir* qu'on vient d'indiquer, il s'en trouve encore trois autres : l'un à la bibliothèque du Vatican, et deux autres à celle de l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon (*Montf. Bib. bib.*, p. 101, 1190, 1194). Dans l'exemplaire du Vatican et un des deux autres l'ouvrage est intitulé *Speculum universale*, Miroir universel : ce qui ferait juger que l'auteur y traite un grand nombre de différents sujets. Mais le titre qu'il porte dans le troisième manuscrit restreint cette idée, et donne à entendre qu'il ne s'y agit que de morale. Voici ce titre : *Diversi tractatus theologici morales*. Une main étrangère, pour montrer que c'est le même ouvrage sous un autre titre, y a ajouté : *Speculum universale magistri Adulphi Ardentis*, conformément au titre de l'autre exemplaire de la bibliothèque, titre où le copiste a écrit par erreur *Adulphi* pour *Radulphi*, ou mieux *Rodulfi*.

3° On ajoute que Raoul avait écrit une histoire de son temps, c'est-à-dire, comme on l'explique aussitôt, de la guerre de Godefroi de Bouillon contre les Sarrasins. Mais on ne dit point que cet ouvrage fût un de ceux dont Raoul fait mention dans son *Miroir*; et ce qu'on ajoute tout de suite fait naître une difficulté qui demande quelque éclaircissement. On dit que cette croisade était celle dont fit partie Guillaume, comte de Poitiers. Or ce prince ne partit pour la Palestine, ainsi qu'on la vu, qu'en 1101, et par conséquent après la mort de Godefroi de Bouillon. De sorte que, si l'histoire qu'écrivit Raoul Ardent roulait sur les exploits

militaires des chrétiens contre les Turcs, du temps que le comte Guillaume était de cette expédition, elle ne contenait que des événements arrivés en 1101, et ne pouvait être qu'un commencement d'histoire, puisqu'on suppose que l'auteur ne vécut pas au delà de cette même année. Si au contraire elle comprenait ce qui se passa à la croisade sous Godefroi de Bouillon, ce devait être un ouvrage préférable à ceux de Tudebode, de Raymond d'Agiles, de Foucher et de tant d'autres, au moins pour le style; car on a montré que son auteur avait le talent de bien écrire, que ne possédaient pas ces autres historiens.

4^e Enfin on attribue à Raoul un recueil de lettres, divisé en deux livres. Les traits d'histoire, de littérature ou autres qu'elles contenaient, joints à la manière d'écrire de l'auteur, doivent en faire regretter la perte. Si elles existaient encore, de même que l'ouvrage précédent, et qu'il fût possible de les découvrir, ce serait incontestablement un agréable présent à faire au public.

D. RADULPHI ARDENTIS

PICTAVI

Doctoris theologi perantiqui, illustrissimi Aquitaniæ auæis Gulielmi, hujus nominis quarti, concionatoris disertissimi

IN EPISTOLAS ET EVANGELIA SANCTORUM

HOMILIÆ

Ecclésiasticis omnibus animarum curam gerentibus plurimum necessariæ et ante annos prope quingentos ab auctore conscriptæ, nunc primùm in lucem editæ. Quibus annexi curavimus ejusdem homilias in Epistolas et Evangelia quæ in Communi sanctorum legi consueverunt.

(Parisiis, apud Claudium Fremy, via Jacobæa, ad insigne D. Martini. — 1567.)

EPISTOLA NUNCUPATORIA

Reverendo Patri Antonio Trusson, abbati inelyti monasterii Omnium Sanctorum in insula Catalaunensi Claudius FREMY salutem et pacem exoptat.

Superioribus annis jussu cujusdam præsulis, abbas reverende, Homilias Radulphi Ardentis, auctoris perantiqui, in Epistolas et Evangelia Dominicalia, a blattis et tineis vindicandas suscepi, preloque, quanta fieri potuit cura, repurgatas tradidi. Quas ut compertum habui multorum piorum hominum ac doctorum calculis comprobari, multumque utilitatis reipublicæ Christianæ asserre, eo quod præter singularem doctrinam, etiam veterum Patrum in religione pietatem ac sanctitatem redoleant; omnem laborem rursus adhibui in transcribendis ejusdem homiliis, ut vocant, de sanctis. Quibus addidi Vitas quorundam sanctorum, quorum exemplis veluti stimulis quibusdam urgeremur ac premeremur ad eas imitandas virtutes, quas in eorum vitæ consuetudine admiramur. Cum enim lumine fidei æternum illud gloriæ decus, quod per hujus mundi contemptum consecuti sunt sancti, contemplamur, non possumus non vehementer accendi (si modo tanquam ingenui filii ad beatam patriam cœlestemque Patrem aspiramus) ad eorum sequenda vestigia, qui jam in illa indicibili gloria securi triumphant: certo apostolica doctrina persuasi, quod si socii fuerimus passionum, et consolationis erimus. Ut autem ad æternum illam consolationem facilius pervenire valeamus, operæ pretium fuerit has nostri Ardentis homilias legeri. In quibus, ut verbis D. Hieronymi utar, habet infans quod lactet, puer quod laudet, adolescens quod corrigat, juvenis quod sequatur, senior quod precetur. In quibus item, ut docet noster Ardens, methodum insequendi Christum addissemus, utpote si mundum contemnes, omnia quæ habemus pauperibus erogaverimus, nudi nudum Christum secuti fuerimus, carnem nostram cum vitiis et concupiscentiis crucifixerimus, castitate, charitate cæterisque virtutibus enituerimus, ad cœlestia toto desiderio contenderimus. Hæc autem omnia mecum in animo reputans illas libenti animo edendas curavi, tum ut populus Christianus et Catholicus in simplicitate fidei, quam a parentibus accepit, contineatur, tum ut tanti auctoris lectione vitia quæ in dies magis ac magis pullulant, radicitus evellantur. Quas tuæ fidei volui credere, ut tua dignitate et nomine antiquum theologum protegere digneris. Quod si susceperis, facies quod tui est munus et dignitatis. Vale. Parisiis Idibus Februarii, 1567.